

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01577

Numéro SIREN : 531 595 072

Nom ou dénomination : 2G IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2023 sous le numéro de dépôt 25520

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042020	et clos le	31032021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: 2G IMMO S.A.R.L., 29D rue des Horts, 34560 POUSSAN

Adresse du siège social:

SIRET: 5 3 1 5 9 5 0 7 2 0 0 0 1 2 M&I :

Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: LOCATION ET LOCATION-BAIL D'ARTICLES DE LOISIRS ET DE SPORT Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	22 881
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
				116 086

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0 A*

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies A* Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies C-I-1*), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°-2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse: N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies C-I-2*), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse: N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé: SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: FIDSUDCDBA - Expert Comptable - Conseil, 220 Avenue du Maréchal Juin, 34200 SETE. Tél: 04 67 74 37 05

Nom et adresse du conseil: Nom et adresse du déclarant: OGA/OMGA, Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: 12072021, Lieu: POUSSAN. Qualité et nom du signataire: Gérant GOYON Grégory

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné: Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :



2021	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
<i>(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)</i>		
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture de dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report		

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	---	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

Désignation de l'entreprise <u>2G IMMO S.A.R.L.</u>										Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>29D rue des Horts 34560 POUSSAN</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>5</td><td>3</td><td>1</td><td>5</td><td>9</td><td>5</td><td>0</td><td>7</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td></tr></table>										5	3	1	5	9	5	0	7	2	0	0	0	1	2		
5	3	1	5	9	5	0	7	2	0	0	0	1	2												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>															
										Exercice N clos le <u>31/10/2021</u>															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																			
		Autres *		014		016																			
	Immobilisations corporelles *				028	113 470	030	27 364			86 106														
	Immobilisations financières * (1)				040		042																		
	Total I (5)				044	113 470	048	27 364			86 106														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																			
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																			
		Autres * (3)		072	1 017	074					1 017														
	Valeurs mobilières de placement				080		082																		
	Disponibilités				084	166 692	086				166 692														
	Charges constatées d'avance *				092		094																		
Total II				096	167 709	098				167 709															
Total général (I+II)				110	281 180	112	27 364			253 816															
PASSIF										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120			10 000															
	Écarts de réévaluation						124																		
	Réserve légale						126			1 000															
	Réserves réglementées *						130																		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)						131			51 249															
	Report à nouveau						134			1 197															
	Résultat de l'exercice						136			89 216															
	Provisions réglementées						140																		
Total I						142			152 662																
Provisions pour risques et charges						154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156			86 789															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164																		
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166			504															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)						169	9 311		13 861															
	Produits constatés d'avance						174																		
Total III						176			101 154																
Total général (I + II + III)						180			253 816																
RENVois	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		79 066																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		160 245																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2G IMMO S.A.R.L.

Néant *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 31/10/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services *	217		218	10 669	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226	1 500	
	Autres produits				230	1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	12 170	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	10 315	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	298	244	3 080	
	Rémunérations du personnel *				250	17 710	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254	6 300	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259	260	262			
Total des charges d'exploitation (II)					264	37 404	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(25 235)	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	1 634
Produits exceptionnels (IV)				290	160 245		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		300	44 159		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	89 216	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	89 216	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	5 489	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	350	117 586	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	354	22 881	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372	22 881	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : 2G IMMO S.A.R.L.										Néant <input type="checkbox"/> *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	25 300	402		404	25 300	406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420	9 300	422		424		426	9 300												
	Constructions	430	83 700	432		434		436	83 700												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 325	442		444	4 325	446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	71 376	462		464	50 906	466	20 470												
	Autres immobilisations corporelles	470	125	472		474	125	476													
Immobilisations financières		480	1 060	482		484	1 060	486													
TOTAL		490	195 186	492		494	81 716	496	113 470												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520	2 709	522	4 185	524		526	6 894												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 842	532	31	534	3 873	536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	51 945	552	2 084	554	33 559	556	20 470												
	Autres immobilisations corporelles	560	125	562		564	125	566													
TOTAL		570	58 620	572	6 300	574	37 556	576	27 364												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2		3		4		5													
	Fonds commercial	Matériel et outil		Matériel de trans		Matériel de burea		Dépôts et caution													
	6	7		8		9		10													
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1	25 300		25 300	112 350	87 050																
2	4 325	3 873	452	5 000	4 548																
3	50 906	33 559	17 347	42 650	25 303																
4	125	125																			
5	1 060		1 060	245	(815)																
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	81 716	580	37 556	582	44 159	584	160 245	586	116 086	588	589									
		Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583	594	595										
TOTAL					596	116 086	585		597		599										

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>2G IMMO S.A.R.L.</u>						Néant <input type="checkbox"/> *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605		607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614		616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634		636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664		666			
TOTAL		680	682	684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770	775						
						TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter							
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		960		22 881					
Total des déficits restant à reporter		970		22 881					
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325							
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326							
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		147	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-5D.

Désignation de l'entreprise:2G IMMO S.A.R.L.....										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le: ..01./04./2020. et clos le:31./03./2021						Données en nombre de mois		1	2			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel * :								376				
Dont apprentis								657				
Dont handicapés								651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE												
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105				
TOTAL 1								106				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143				
Subventions d'exploitation reçues								113				
Variation positive des stocks								111				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153				
TOTAL 2								144				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats								121				
Variation négative des stocks								145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150				
TOTAL 3								152				
IV - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD												
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022					Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026				
Période de référence				024	/	/	160	/	/			
Date de cessation					/	/		/	/			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.												
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.												

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le

31032021

SIREN

5 3 1 5 9 5 0 7 2

Dénomination de l'entreprise

2G IMMO S.A.R.L.

Adresse (voie)

29D rue des Horts

Code postal

34560

Ville

POUSSAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GOYON Prénom(s) GREGORYNom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100Naissance: Date 08/11/1980 N° Département 71 Commune MACON Pays Adresse : N° 29 Voie D rue des HortsCode Postal 34560 Commune POUSSAN Pays FRANCETitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SARL 2G IMMO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 29 D Rue des Horts
34560 POUSSAN

531 595 072 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, et le dix-neuf juillet, 29 D Rue des Horts, 34560 Poussan.

Monsieur GOYON Grégory demeurant 29 D Rue des Horts, 34560 Poussan

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 100 euros composant le capital social de la Société 2G IMMO,

Associé unique et seul gérant de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul Gérant de la Société, 2G IMMO, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2021 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération de la gérance ;

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 tels qu'elle les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 89 215,83 euros, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 89 215,83 euros de la manière suivante :

- au report à nouveau: 89 215,83 euros

Nous vous précisons que du fait de l'affectation le montant du report à nouveau est porté à 90 413,04 euros.

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la rémunération brute allouée au gérant au cours de l'exercice pour un montant :

M. GOYON Grégory 12 000 euros.

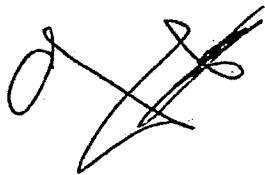
Ainsi que le paiement des charges afférentes à cette rémunération pris en charge par la société.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Le gérant



SARL 2G IMMO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 29 D Rue des Horts
34560 POUSSAN

531 595 072 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19 JUILLET 2021
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 89 215,83 euros de la manière suivante :

- au report à nouveau : 89 215,83 euros

Nous vous précisons que du fait de l'affectation le montant du report à nouveau débiteur est porté à 90 413,04 euros.

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices

Pour copie certifiée conforme,
Le Gérant

